

## Contrôleurs/Contrôleuses Stagiaires des Finances Publiques



Suivez-nous sur facebook ou twitter

**facebook** : @cgt.finpub  
 (Syndicat National CGT Finances Publiques)

**twitter** : @cgt\_finpub  
 (CGTFinancesPubliques)

### Sommaire

- 2 • Bienvenue
- 3 • La DGFIP
- 4 • La vie à l'ENFiP
- 5 • Vos représentants à l'ENFiP
- 6 • Votre formation
- 7 • Vos différents stages
- 8 • Vos indemnités et prise en charge de frais
- 9 • Le contrôle des connaissances
- 10 • Votre titularisation
- 11 • Vos premières affectations
- 12 • La carrière des contrôleurs
- 13 • Vos droits à congés
- 14 • La CGT... incontournable
- 15 • Bulletin d'adhésion



# Bienvenue

- **Sébastien WEBER**

*Suivi national ENFiP*

☎ 06.61.31.47.75

sebastien.weber@cgt.fr

- **Yanis SACI**

*Référent Ecole de Lyon*

yanis.saci@dgfip.finances.gouv.fr

06.29.48.92.74

*Local intersyndical*

Cgtenfiplyon@gmail.com

- **Laetitia BARRIER**

*Référente Ecole de Noisy*

laetitia.barrier@dgfip.finances.gouv.fr

cgtenfi noisy@gmail.com

☎ 07.82.68.49.28

*Local syndical : bureau 318 au RDC*

- **Marie-Christine POUVEROUX**

*Référente Ecole de Clermont-Ferrand*

☎ 07.68.23.60.94

marie-christine.pouveroux@dgfip.finances.gouv.fr

*Local syndical : bureau 314 au 3<sup>ème</sup> étage*

- **Julie FAUVEL**

*Référente Ecole de Toulouse*

☎ 06.80.05.00.58

julie.fauvel@dgfip.finances.gouv.fr

*Local syndical : Bureau 314 au 3<sup>ème</sup> étage*

## La CGT Finances Publiques est heureuse de vous accueillir à l'ENFiP !!!

La formation dispensée risque d'être intense et son rythme soutenu. Comme la CGT, vous vous inquiétez sûrement de savoir si elle va répondre à tous vos besoins et attentes.

Mais en ce tout début de scolarité, ce qui vous préoccupe certainement le plus c'est le déroulement de la formation en école, vos droits, votre rémunération, votre reclassement et la carrière que vous allez dérouler en catégorie A.

Ce guide a vocation à répondre aux nombreuses questions que vous vous posez.

Syndicat de lutte et de propositions, la CGT Finances Publiques a à cœur de défendre les intérêts des agents, vos intérêts...

Tout au long de votre formation au sein de l'ENFiP et durant toute votre carrière, les militants et élus de la CGT seront disponibles pour vous renseigner, vous conseiller, vous représenter, vous défendre... N'hésitez pas à les contacter !

## Bonne formation !

*vous renseigner*

*vous conseiller*

*vous défendre*

**Ce Guide « d'accueil des Contrôleurs » a vocation à vous fournir un aperçu rapide et pratique de ce qui vous attend pendant votre formation.**

Nous vous invitons à consulter aussi le site de la  
CGT Finances Publiques  
[www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

## La DGFIP aujourd'hui, une réalité dénoncée par la CGT Finances Publiques

C'est malheureusement dans un contexte de bouleversement de notre administration de dégradation des conditions de travail des agents, liées aux nombreuses suppressions d'emploi et aux coupes budgétaires des 10 dernières années, que vous accédez au grade de contrôleur des Finances Publiques.

Les politiques menées sous l'unique dogme d'économies budgétaires abîment le travail à la DGFIP. La tension dans les services n'a jamais été aussi forte, mais les agents doivent en plus supporter le recul de leurs droits et garanties.

Les missions de la DGFIP sont en danger, la « déconcentration de proximité » fruit des réflexions du Ministre Darmanin acte, d'ici 2022, la suppression de la quasi-totalité des trésoreries, la mise en place d'agence pour les collectivités les plus grosses avec détachement d'office des agents en postes dans la Fonction publique territoriale, une fusion massive des SIP et des SIE, 1 SPF par département, le transfert du plan cadastral à l'IGN...

C'est la majorité des résidences administratives qui à terme seraient fermées/regroupées et le nombre d'emplois supprimés s'élève à près de 5000 emplois d'ici 2022.

Pour accompagner cette réforme mortifère, l'administration a besoin d'affecter les stagiaires au plus près des besoins tant fonctionnels que géographiques des directeurs locaux.

C'est ce qu'elle se propose de faire à travers les réformes des scolarités A, B, C et de leurs modalités d'affectation.

Plus largement ce sont les Services Publics qui sont attaqués de toute part conformément à la doctrine du libéralisme économique. L'image du Service Public, du fonctionnaire ou même de l'impôt, n'est plus véhiculée qu'en terme de coût pour

les contribuables et les entreprises. Le service rendu, les valeurs de solidarité et d'égalité de traitement, la neutralité, l'indépendance et l'égalité devant l'impôt... tout ce que peut apporter le service public est simplement occulté !

La Loi dite de « transformation » de la Fonction Publique (votée au Parlement) s'attaque frontalement au Statut Général des fonctionnaires par la possibilité de recourir à l'emploi de contractuels sur des missions pérennes et la création d'un contrat de missions (contrat de chantier dans le privé).

Ce projet de loi acte aussi la fusion des CHSCT et des Comités Techniques et la fin de la consultation des Commissions Administratives Paritaires en matière d'affectation et de promotion !!

## La DGFIP de demain avec vous et la CGT Finances Publiques

Face à ces politiques, la CGT Finances Publiques n'abdique pas et propose une toute autre conception du service public. Loin d'être un coût, les services publics sont une richesse, ils sont les garants du lien social et de l'égalité dans notre société, à l'opposé des politiques qui poussent à être de plus en plus individualiste.

La CGT Finances Publiques se bat pour renforcer toutes les missions de la DGFIP, lutte avec les agents pour le maintien des services publics de qualité et de proximité, pour de meilleures conditions de vie au travail et l'amélioration des droits et garanties.

La DGFIP de demain c'est VOUS ! Vous serez les acteurs d'une cohésion sociale essentielle à la richesse des populations. Vous pouvez compter sur la CGT pour être à vos côtés !



ENSEMBLE  
CONSTRUISONS  
L'AVENIR

## Les relations stagiaires

Cette année, deux contrôleurs de la promotion précédente sont affectés dans les établissements de Lyon et Noisy-Le-Grand pour être "relations-stagiaires" et un inspecteur occupe ce poste à Clermont-Ferrand.

Leur rôle est de renseigner et d'informer les stagiaires, de faciliter leur intégration, de faire profiter de leur expérience, de faire le lien avec les services administratifs. Cette année, n'hésitez donc pas à contacter :

- Romain DESTAILLEURS à Lyon : 04.72.00.77.78
- Antoine LE MINOUS à Noisy-Le-Grand : 01.57.33.70.36
- Laury BIONDA à Clermont-Ferrand (bureau 320) : 04.73.34.48.33
- Régine AZALBERT à Toulouse : 05.61.15.85.60

## Les aides sociales

La plupart des dispositifs d'aides sociales vous seront ouverts lors de votre installation en octobre 2019, mais il existe des aides diverses qui vous sont offertes dès votre scolarité.

Les aides de l'action sociale sont ministérielles et touchent les domaines du logement, de la restauration, des vacances-loisirs et de l'aide d'urgence.

Retrouvez toutes les infos sur : <https://www.cgffinances.fr/vie-des-agents/action-sociale/action-sociale-info/>



## Stagiaires en situation de handicap

Chaque année, l'ENFiP accueille des collègues en situation de handicap, ayant passé le concours ou recrutés par voie contractuelle. Des "correspondants-handicap" ont été désignés. Il s'agit de :

- Fabrice HERMAN à Lyon : 04.72.00.77.22
- Valérie VERGER à Noisy-Le-Grand : 01.57.33.70.76
- Christine CHASSELADE à Clermont-Ferrand : 04.73.34.48.31
- Suzanne BONNET à Toulouse : 05.61.15.85.09

C'est un sujet sur lequel nous intervenons depuis de nombreuses années et l'ENFiP a beaucoup amélioré les conditions matérielles d'accueil (travaux d'adaptation et d'aménagements des bâtiments et mobiliers, aides personnelles adaptées aux épreuves de contrôle des connaissances, services divers, travail de partenariat local avec une association...).

Mais beaucoup reste à faire pour permettre à chacun de réussir sa scolarité dans les meilleures conditions. La CGT a des propositions : améliorer l'information des autres stagiaires sur le handicap, poursuivre l'adaptation de la documentation pédagogique (sous-titrage, ...), élaborer des synthèses des visioconférences, proposer des séances de reformulation des cours, adapter le temps de travail notamment à l'ENFiP quand cela est nécessaire.

Les travailleurs handicapés qui suivent la formation initiale, peuvent bénéficier, par décision du directeur de l'ENFiP, à leur demande et après avis du médecin de prévention, de la substitution, selon le cas, d'une ou plusieurs épreuves écrites par une ou plusieurs épreuves orales, ou d'une ou plusieurs épreuves orales par une ou plusieurs épreuves écrites.

## Le personnel de l'ENFiP

Pour la CGT, il n'y a que des collègues à l'ENFiP. Certains y restent quelques mois (les stagiaires) et d'autres plus longtemps !

Il y a, à l'ENFiP, les chargés d'enseignement et les agents des services administratifs. Vous ne serez pas directement en contact avec tous, mais tous contribuent au bon déroulement de votre scolarité. Et ça fait du monde ! Vous pourrez prendre connaissance de l'organigramme de l'ENFiP sur :

<http://enfi.intranet.dgfp/direction/organigrammes/organigramme.htm>

## L'ATSCAF-ENFiP (Association Touristique Sportive et Culturelle des Administrations Financières)

A Lyon, Noisy-Le-Grand comme à Clermont-Ferrand, vous pouvez contacter les collègues qui s'occupent de cette association dans laquelle peuvent se retrouver les stagiaires, les chargés d'enseignement et tout le personnel administratif.

- Fabrice HERMANN à Lyon : 04.72.00.77.11
- Cindy BUCHHOLTZ à Noisy-Le-Grand : 01.57.33.70.41
- Frédéric DELMON à Clermont Ferrand : 04.73.34.48.34
- Philippe DIDIER à Toulouse : 05.61.15.85.32

## L'informatique de l'ENFiP

Chaque stagiaire a son propre ordinateur portable, des casiers sont attribués dans chaque établissement.

## Les conseils de promotion

Comme dans toutes les directions de la DGFIP, des instances de représentation des personnels existent à l'ENFiP. Concernant les stagiaires dans les écoles, une instance unique de représentation est mise en place, le Conseil de Promotion. Le directeur ou son représentant en assure la présidence.

Outre le président, chaque Conseil de Promotion comprend :

- ▶ le ou les directeurs d'établissement ou son (ou leurs) représentant(s) ;
- ▶ le ou les responsables des scolarités ;
- ▶ quatre enseignants ;
- ▶ ainsi que des représentants élus des stagiaires.

Les représentants des stagiaires sont élus, chaque année, au scrutin de liste secret à un tour, à la représentation proportionnelle, avec attribution des sièges au plus fort reste. Le collège électoral est constitué par les stagiaires en scolarité dans les établissements concernés.

Il est attribué autant de sièges de titulaires que de suppléants.

**Les élections auront lieu le 13 novembre 2019**, le Conseil se réunira 2 fois durant la scolarité (stage théorique et pratique).

**La CGT Finances Publiques présentera une liste de candidats stagiaires qui porteront vos revendications et continueront à lutter pour faire de ce conseil une vraie instance de dialogue social. Vous pourrez bien entendu être candidat aux élections.**

**N'HÉSITEZ PAS À REJOINDRE  
LA CGT ET À VOUS PROPOSER  
COMME CANDIDAT !  
FORMÉS, PAS FORMATÉS,  
SOYEZ ENGAGÉS !!**

## Ce qu'en pense la CGT

Les modalités de fonctionnement de cette instance en font plus une réunion d'information qu'une véritable instance de dialogue.

**Pour la CGT**, ce conseil doit avoir une compétence large et doit être une instance tripartite avec :

- des représentants de stagiaires élus ;
- des représentants de chargés d'enseignement élus (l'Administration a choisi des représentants nommés) ;
- des représentants de l'administration.

## Pourquoi voter ?

Ce sont les stagiaires qui éliront leurs représentants. Il est important de se faire représenter pour faire valoir ses droits ! Il s'agit aussi de s'assurer que votre opinion soit prise en compte, pour l'année en cours comme pour les promotions suivantes.

Des succès, grands ou plus modestes, n'ont été possibles les années précédentes en Conseil d'établissement, de scolarité ou de promotion, qu'en liant la mobilisation des stagiaires avec le travail de leurs représentants en Conseil de promotion.

Les candidats CGT seront là pour ça. Stagiaires comme vous (militants avec l'expérience des services et nouveaux syndiqués), ils mettront en œuvre cette démarche, et ils s'engageront notamment à :

- Préparer collectivement les réunions des Conseil de promotion (lors des Heures Mensuelles d'Informations (HMI) en particulier) ;
- Faire remonter les attentes et les demandes des stagiaires ;
- Transmettre les informations par la distribution d'un compte-rendu.

## La CGT incontournable à la DGFIP

Les élections de décembre 2018 ont confirmé la première place de la CGT au niveau de l'ensemble de la fonction publique (3 versants), avec 21,8 % des voix.

La CGT avec 24,04 % à la DGFIP progresse et conforte sa place de 2<sup>ème</sup> organisation représentative. Elle est présente dans tous les départements et directions, et s'appuie sur un réseau de militants présent sur plus de 2 000 sites.

Elle compte ainsi plusieurs dizaines d'élus dans les Commissions Administratives Paritaires (CAP) Nationales, et plus de 1 000 élus et représentants dans les différentes instances locales (CAP locales, Comités Techniques, Comités Hygiène et Sécurité, conditions de vie au travail et Comité Départemental d'Action Sociale). Cela en fait le syndicat le plus représenté au niveau local.

Par ailleurs, la CGT est la seule organisation syndicale qui siège pour les agents contractuels en situation de handicap dans l'instance nationale qui les représente (la CCP).

*Pour la CGT, la formation dispensée à l'ENFIP doit être une véritable formation professionnelle qui permet à la fois de préparer votre carrière et d'apprendre votre futur métier. Une véritable alternance doit être mise en place, en lien avec une réflexion sur les méthodes pédagogiques.*

*Vous serez les acteurs de cette scolarité, ce sera à vous de nous faire remonter les difficultés rencontrées, que ce soit au niveau de la théorie enseignée, la densité, les amplitudes horaires, etc.*



## L'organisation des cours à l'ENFIP

Vous aurez des séances quotidiennes de cours de 6h30 (dont deux pauses de 15 minutes). Les cours sont dispensés sur la journée, avec une demi-journée libérée par semaine (le vendredi après midi).

Ces journées, composées de 2 séances de cours de 3 heures, de deux pauses de 15 minutes et de la pause méridienne, ont une amplitude horaire très large, surtout quand on y ajoute les temps de travail personnel et les temps de transport en dehors des heures de cours. La CGT a analysé cette problématique et a insisté auprès de la Direction Générale sur la difficulté pour les stagiaires d'assimiler correctement tous les enseignements dans ces conditions.

Pour l'administration, cette formation est un "investissement sur l'avenir" pour les stagiaires, donc peu lui importe les efforts et sacrifices à faire pour la réussir !

### Ce qu'en pense la CGT

Nous revendiquons le droit à repos pour chaque agent. Pour les stagiaires, la CGT revendique donc 3 demi-journées libérées dont les lundis matins et vendredi après-midi, afin de permettre à chacun un véritable week-end, sachant que les établissements peuvent être très éloignés des lieux de résidence familiale.

## Le contenu des enseignements

La formation théorique des contrôleurs des Finances publiques stagiaires en établissement se décompose en 2 phases :

- une phase de formation de carrière,
- une phase de formation portant sur une dominante métier.

### Formation carrière de 3 mois et demi

Elle doit vous permettre :

- d'acquérir une connaissance globale de votre environnement professionnel, des missions et de l'organisation du ministère des Finances et des comptes publics,
- de recevoir une formation de base commune aux différents métiers de la DGFIP,
- et de disposer de connaissances techniques indispensables à la poursuite de votre formation sur une dominante métier.

### Formation dominante de 3,5 mois pour les contrôleurs et de 4,5 mois pour les contrôleurs programmeurs.

Elle doit vous permettre d'approfondir vos connaissances techniques propres aux métiers de la gestion publique, de la fiscalité des particuliers ou de la fiscalité des professionnels.

### Affectation en formation « dominante »

Elle est fonction de l'affectation que vous avez obtenue fin septembre :

- Gestion Publique (GP)
- Fiscalité des particuliers (FIPER)
- Fiscalité des entreprises (FIPRO)
- Informatique



## Les stages pendant la formation théorique

Durant votre formation vous effectuerez deux stages :

- un stage de découverte, dans une direction territoriale de votre choix (hors département d'outre-mer), dans la limite des capacités d'accueil des directions de stage ;
- un stage d'application dans votre direction d'affectation, sans pour autant l'être nécessairement sur le poste d'affectation, pour les contrôleurs généraliste. Pour les programmeurs seul le dernier mois de stage (septembre) doit se dérouler dans l'ESI d'affectation.

Ce stage d'application comprendra une période de formation de « spécialisation », dont la localisation reste à définir (Centre interrégional de formation ou son antenne régionale, ou direction d'affectation).

### Ce qu'en pense la CGT

La situation dans les services pousse l'administration à considérer les agents stagiaires comme devant être « rentables ».

Ces stages doivent rester de véritables périodes de formation vous permettant de prendre votre poste sereinement en octobre 2019.

### ◆ Le stage découverte : du 18 au 22 novembre 2019 pour les contrôleurs généralistes

Positionné en début de scolarité, l'objectif affiché est de sensibiliser aux différentes missions des services territoriaux et à leur organisation afin de vous aider dans votre choix de « dominante ».

### ◆ Le stage pratique : du 6 au 10 janvier 2020 pour les programmeurs

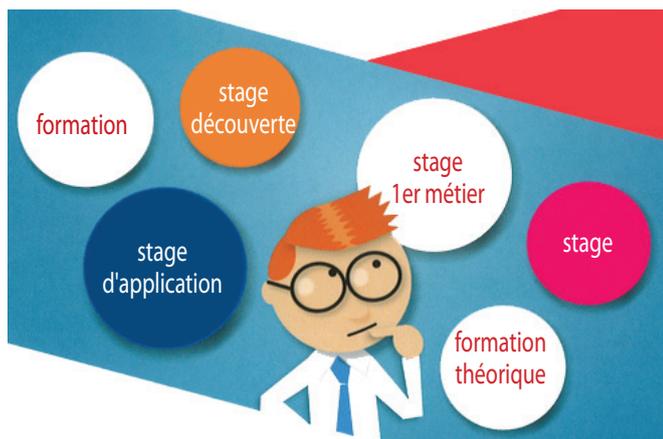
L'objectif est de vous permettre d'appréhender l'organisation et l'exercice des missions d'un établissement de services informatique (ESI).

### ◆ Le stage d'application : du 4 mai au 28 août pour les contrôleurs généralistes et du 1er juin au 28 août pour les programmeurs

L'objectif de ce stage est de concrétiser les connaissances acquises durant la formation. Il sera effectué dans un service correspondant à votre dominante.

### ◆ Le stage 1<sup>er</sup> métier : du 1er au 30 septembre 2019

Prévu à l'origine avec des retours théoriques à l'ENFiP (supprimés en 2015), il est devenu une simple continuité de votre stage d'application.



**Ces stages font partie intégrante de votre formation professionnelle initiale. Ils sont placés sous la responsabilité de l'ENFiP, en étroite liaison avec les services formation professionnelle des Directeurs Départementaux ou Régionaux des Finances Publiques (DDFiP ou DRFiP). Un tuteur vous accompagnera.**



# 8 Indemnités et prise en charge de frais

## Prime de rendement

Les contrôleurs stagiaires font l'objet d'un régime indemnitaire spécifique. A ce titre la prime de rendement est mensualisée dès l'entrée à l'ENFiP.

## Indemnités de stage

Le montant des indemnités de stage dépend de votre résidence familiale et administrative et des lieux de formation théorique et de stage d'application :

### Stage théorique hors de votre résidence administrative (RA) et familiale (RF)

Deux périodes différenciées stage théorique - stage pratique	Stage théorique							Stage pratique					TOTAL
	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10	Mois 11	Mois 12	
Stage pratique hors RA et RF	3 taux*/j	2 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j					
	846 €	564 €	564 €	564 €	564 €	564 €	282 €	282 €	282 €	282 €	282 €	282 €	<b>5 358 €</b>
Stage pratique dans RA ou RF	3 taux/j	2 taux/j	2 taux/j	2 taux/j	2 taux/j	2 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	
	846 €	564 €	564 €	564 €	564 €	564 €	282 €	282 €	282 €	282 €	282 €	282 €	<b>5 358 €</b>

\*Taux : 9,40 €

### Stage théorique dans votre résidence administrative (RA) et familiale (RF)

Deux périodes différenciées stage théorique - stage pratique	Stage théorique							Stage pratique					TOTAL
	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10	Mois 11	Mois 12	
Stage pratique dans RA ou RF	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	0 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	
	282 €	282 €	282 €	282 €	282 €	282 €	0,00	282 €	282 €	282 €	282 €	282 €	<b>3 102 €</b>
Stage pratique hors RA et RF	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	0 taux/j	3 taux/j	2 taux/j	2 taux/j	2 taux/j	2 taux/j	
	282 €	282 €	282 €	282 €	282 €	282 €	0,00	846 €	564 €	564 €	564 €	564 €	<b>4 794 €</b>

## À SAVOIR

L'ensemble des communes de l'agglomération urbaine de Lille constitue une seule et même commune. En région parisienne : Paris et les départements des Hauts de Seine (92), Seine Saint Denis (93) et le Val de Marne (94) constituent une seule et même commune.

## Frais de transports : remboursement

Si vous êtes lauréat du concours interne ou du concours externe issu d'une administration vous bénéficiez :

- en début de formation, du remboursement d'un aller simple entre votre résidence administrative ou familiale et l'établissement de formation ;
- en fin de formation, du remboursement d'un aller simple entre le lieu de scolarité et votre résidence familiale.

Tous les contrôleurs stagiaires bénéficient d'un remboursement d'un aller retour entre l'école et le lieu du stage découverte, d'un aller entre l'école et le lieu de stage d'application et d'un aller entre le lieu du stage d'application et le lieu de 1ère affectation.

## Prise en charge partielle « domicile-travail »

Vous bénéficiez dans les mêmes conditions que les agents titulaires de la prise en charge partielle des frais de transports entre votre domicile et l'école.

## Prise en charge des frais de changement de résidence

Si vous êtes lauréat du concours interne ou externe mais issu d'une administration financière ou non, vous pouvez bénéficier à l'issue de votre formation de la prise en charge de vos frais de changement de résidence entre votre résidence administrative antérieure et celle de votre nouvelle affectation.

## L'évaluation

L'évaluation de votre formation comprend cinq épreuves obligatoires, organisées sous forme de contrôle continu tout au long de la scolarité. Elle se compose de :

- 3 épreuves écrites, d'une durée de 3 heures,
- une épreuve orale collective et une épreuve orale individuelle pour les contrôleurs généralistes
- 2 épreuves orales individuelles pour les programmeurs.

A ce contrôle de connaissances s'ajoute la note administrative de participation (NAP). Toutes ces épreuves sont notées coefficient 1.

**Les dates des 3 épreuves écrites sont :**

Pour les contrôleurs généralistes	Pour les programmeurs
12 novembre 2019	2 décembre 2019
20 janvier 2020	20 janvier 2020
9 mars 2020	10 février 2020

**Les dates des épreuves orales sont :**

Pour les contrôleurs généralistes	Pour les programmeurs
Oral collectif du 17 au 20 décembre 2019	Oral individuel 1 les 18 et 19 mars 2020
Oral individuel du 14 au 20 avril 2020	Oral individuel 2 les 6 et 7 avril 2020

## Le contenu des épreuves

### ▶ Les épreuves écrites

Au nombre de 3 et d'une durée de 3 heures, elles peuvent porter sur une ou plusieurs matières. Elles se composent, en général, d'exercices pratiques, d'écritures comptables, de rédactions de courriers administratifs, de questions à réponses courtes, de résolutions de cas pratiques, etc. Le temps imparti est contraint, nous vous conseillons d'être très attentifs aux consignes et d'appliquer les schémas de raisonnement vus en séances de cours.

### ▶ Les épreuves orales

#### ☛ Oral collectif (pour les contrôleurs généralistes)

Cette épreuve portera sur des sujets thématiques en phase avec la vie des services, afin de concrétiser le stage découverte. Vous serez dans une équipe de 4 stagiaires (en général) et devrez traiter en amont un sujet tiré au sort. Vous aurez des créneaux libérés dans votre emploi du temps pour cette préparation.

Le jury de 2 chargés d'enseignements vous notera sur le sujet pendant 20 minutes et sur des questions qu'il vous posera pendant 10 minutes. La note est collective.

#### ☛ Oral individuel

Cette épreuve porte sur l'ensemble du programme de la formation en rapport avec votre dominante. Après attribution du sujet, vous avez 30 minutes de préparation. Devant le jury, vous aurez 20 minutes pour traiter du sujet principal et 10 minutes seront dévolues aux questions annexes en lien ou non avec le sujet principal.

Cet oral se compose d'un ou plusieurs cas pratiques recouvrant différentes matières. Il a pour objectif de vérifier la maîtrise de vos connaissances techniques et votre aptitude orale, votre capacité d'analyse et de synthèse, ainsi que les solutions que vous proposez d'apporter.



**En cas d'absence le jour d'une épreuve, vous pourrez participer à une épreuve de rattrapage à la seule condition que votre absence soit justifiée, dans le cas contraire vous obtenez 0/20.**

Je ne sais pas mais ma tête ne leur revient pas !



### La note administrative de participation

Une «Note administrative de participation» (NAP) est attribuée à l'issue du contrôle de connaissances (en juin) et est intégrée à la moyenne (coeff. 1) avant l'épreuve « Joker » (cf. paragraphe sur la titularisation). Cette note est attribuée, sur proposition de l'équipe pédagogique, par le directeur de l'établissement, en fonction de « votre comportement général » et de vos « capacités à remplir vos futures missions ».

**La CGT Finances Publiques demande** la suppression de la NAP : elle conteste son caractère subjectif et son importance dans la validation de la scolarité alors qu'elle est totalement opaque et non susceptible de recours.

## A l'issue du contrôle des connaissances

Vous devez obtenir une note moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'issue de la scolarité pour pouvoir être titularisé dans le corps des contrôleurs des finances publiques. Dans la réalité c'est le cas pour la quasi-totalité des stagiaires.\*

Si vous n'avez pas obtenu cette moyenne à l'issue des 5 épreuves et avec prise en compte de la NAP, vous participerez à l'épreuve de rattrapage (Joker) organisée en fin de scolarité. La note obtenue se substitue à la note la plus basse obtenue à l'une des épreuves écrites ou orales.

Si la moyenne générale de 10/20 n'est pas atteinte, vous ne pourrez pas être titularisé en tant que contrôleur. Vous serez alors entendu par une "structure d'écoute" composée de représentants de la direction de l'ENFiP et d'un représentant d'une direction locale.

Les représentants de la CGT Finances Publiques, qui ont l'expérience de ces structures, pourront utilement vous aider à la préparer et vous y accompagner. La décision finale sera prise lors de la Commission Administrative Paritaire (CAP) de titularisation vers juin 2020.

*\*En cas de difficulté, nous vous conseillons d'informer au plus tôt la CGT.*

### Une étape supplémentaire pour les stagiaires

#### contractuels handicapés : une véritable discrimination

En plus de la condition d'obtenir une note égale ou supérieure de 10/20 au contrôle de connaissances, le stage d'application pour les stagiaires contractuels est probatoire !

Alors que les stagiaires B lauréats d'un concours sont titularisés lorsqu'ils ont obtenus 10/20, les stagiaires recrutés contractuels doivent en plus valider leur stage.

**La CGT Finances Publiques condamne cette règle discriminatoire et continuera de se battre pour la suppression de ce stage probatoire.**

## Ce qu'en pense la CGT

**La CGT revendique le droit à la seconde chance et donc au redoublement pour les stagiaires qui le souhaitent car chacun a des raisons objectives expliquant les difficultés rencontrées durant la scolarité.**

**La seconde chance doit être un droit, face à un système actuel de contrôle de connaissances qui tend vers un 2ème concours !**

La CGT demande que la CAP de titularisation joue un vrai rôle de suivi avec de réelles marges de manœuvres (notamment par la connaissance en amont des collègues susceptibles de ne pas être titularisés).

## Qu'est-ce qu'une Commission Administrative Paritaire (CAP) ?

La gestion individuelle des agents durant toute leur carrière (titularisation, mutation, entretien professionnel, promotion, refus de position, discipline...) est gérée par la CAP du corps concerné. C'est un organisme paritaire composé à égalité de représentants de l'administration et de représentants du personnel, élus directement par les agents du corps tous les 4 ans. Les CAP émettent des avis et il existe des CAP nationales et locales.

## La CAP de titularisation

Elle émet un avis sur la titularisation de la promotion. A cette occasion, la CAP fait le point sur les conditions de déroulement de la scolarité et examine la situation des collègues qui n'ont pas eu la moyenne à l'issue de la scolarité.

### Les contrôleurs stagiaires des finances publiques lauréats du concours :

- qui ont obtenu la moyenne de 10/20, sont titularisés au 1<sup>er</sup> octobre 2020 ;
- qui n'ont pas obtenu la moyenne de 10/20 peuvent être amenés à redoubler, mais la Direction Générale peut décider de les reverser en catégorie C ou de les licencier.

### Les contrôleurs stagiaires des finances publiques contractuels handicapés :

- qui ont obtenu la moyenne de 10/20 et dont le stage probatoire est validé, sont titularisés au 1<sup>er</sup> octobre 2020 ;
- qui ont obtenu la moyenne de 10/20 et dont le stage probatoire n'est pas validé, ou qui n'ont pas obtenu la moyenne de 10/20 et dont le stage est validé, peuvent être soit titularisés, soit bénéficier d'un renouvellement de contrat en catégorie B ou C, soit voir leur contrat non renouvelé. La situation de ces stagiaires est examinée lors de la CAP.

## Reclassement et date d'effet de votre titularisation

Suite à la CAP, votre titularisation prendra effet au 1<sup>er</sup> octobre 2020.

- Les contrôleurs stagiaires qui n'étaient pas fonctionnaires avant leur entrée à l'ENFiP, seront titularisés au minimum au 2ème échelon du grade de contrôleur des finances publiques. S'y ajoute éventuellement la prise en compte de périodes militaires et/ou d'une partie de leur activité professionnelle dans le privé ou le public.
- Les contrôleurs stagiaires anciennement fonctionnaires seront titularisés après prise en compte de leur ancienneté administrative.

De nombreuses et diverses modifications ont été apportées ces dernières années, en particulier avec la mise en place des Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR).

N'hésitez pas à contacter vos référents locaux si vous avez des questions sur votre reclassement.

## Les premières affectations

Jusqu'à l'année dernière, les stagiaires B étaient reclassés en tenant compte de leur carrière professionnelle antérieure et participaient au mouvement général de mutation.

A partir de cette année, les affectations des stagiaires B issus des deux concours internes et externes font l'objet d'un mouvement dédié...

Les lauréats sont affectés en tenant compte de leur rang de réussite au concours et des vœux exprimés.

Les rangs des deux concours interne et externe sont interclassés, en accordant une priorité aux internes.

L'affectation des listes principales internes et externes prime l'affectation des listes complémentaires internes et externes.

Les lauréats peuvent faire valoir leur situation de priorité selon les mêmes modalités que les agents titulaires à savoir rapprochement de conjoint.

Lors de l'élaboration du mouvement de 1ères affectations, les priorités sont prises en compte dans le respect du quota de 50 % des apports prononcés.

Les lauréats des concours externe et interne normal 2019 ont dû rédiger leur demande de 1ère affectation au cours du mois de juin 2019.

Le mouvement national a été publié le 26 septembre dernier après consultation de la CAP nationale.

A votre arrivée à l'ENFiP, vous connaissez votre 1ère affectation.

Au cours du mois d'octobre 2019 les directions accueillant des stagiaires détermineront l'affectation locale des agents.

Fin octobre 2019 au plus tard, vous connaîtrez donc le service d'affectation locale que vous rejoindrez à l'issue de votre formation théorique.

Au cours du mois de novembre 2019, l'ENFiP déterminera la dominante de formation, en fonction de l'affectation locale que vous aurez obtenue. La formation sur la dominante commencerait en janvier 2020.

### Ce qu'en pense la CGT

Le fait de positionner les stagiaires en fonction de l'affectation obtenue remet en cause le choix de la dominante métiers qu'ils souhaitent suivre.

L'administration inverse totalement la logique qui prévalait en matière de scolarité, à savoir tenir compte de l'appétence d'une personne pour une dominante.

La formation de carrière permettait aux stagiaires notamment ceux issus du concours externe de se faire une idée du métier qu'ils souhaitaient exercer lors de leur première prise de poste.

Demain les formations en dominantes seront guidées uniquement par les besoins des directions !

Pour sa part, la **CGT Finances Publiques** revendique une formation initiale permettant l'acquisition de bases théoriques solides utiles pour toute la carrière, pour tous les publics. Elle est opposée à une formation initiale axée sur le premier métier.

La **CGT Finances Publiques** est pour une formation initiale longue avec mise en place d'une réelle alternance.

La **CGT** rappelle sa revendication d'intégrer les 1ères affectation des stagiaires au mouvement général à l'ancienneté administrative recalculée.

# 12 La carrière des contrôleurs

***Vous êtes actuellement Contrôleur des Finances publiques stagiaire et vous serez titularisé Contrôleur des Finances publiques le 1<sup>er</sup> octobre 2020. Vous déroulez ensuite votre carrière (avancement d'échelon se traduisant par une augmentation de l'indice de traitement) en fonction de votre ancienneté et de votre évaluation.***

Vous êtes actuellement contrôleur stagiaire. Après votre titularisation, vous déroulez votre carrière dans le grade de contrôleur 2<sup>e</sup> classe (avancement d'échelon se traduisant par une augmentation de l'indice) en fonction de votre ancienneté.

Vous pourrez ensuite accéder au grade de Contrôleur 1<sup>ère</sup> classe, puis de Contrôleur Principal :

- soit par Tableau d'avancement (avancement possible à partir d'une certaine ancienneté) ;
- soit par concours professionnel (conditions d'ancienneté à remplir pour candidater).

## **CONDITIONS STATUTAIRES POUR L'ACCÈS AU GRADE DE CONTRÔLEUR 1<sup>ÈRE</sup> CLASSE :**

### ▶ **Par Tableau d'avancement :**

- avoir 1an dans le 6<sup>ème</sup> échelon de contrôleur 2<sup>e</sup> classe ;
- et justifier d'au moins 5 ans de services effectifs

### ▶ **Par concours professionnel :**

- avoir atteint le 4<sup>e</sup> échelon de contrôleur 2<sup>e</sup> classe ;
- et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.

## **CONDITIONS STATUTAIRES POUR L'ACCÈS AU GRADE DE CONTRÔLEUR PRINCIPAL :**

### ▶ **Par Tableau d'avancement :**

- avoir 1an dans le 6<sup>e</sup> échelon de contrôleur 1<sup>ère</sup> classe ;
- et justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.

### ▶ **Par concours professionnel :**

- avoir au moins 1 an dans le 5<sup>e</sup> échelon de contrôleur 1<sup>ère</sup> classe ;
- et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.

## **LES SERVICES EFFECTIFS NE PRENNENT PAS EN COMPTE LES PÉRIODES INTERROMPUES D'ACTIVITÉ SUIVANTES :**

- le congé parental (depuis le 14/3/2012, il est considéré comme service actif dans sa totalité la première année, puis pour moitié les années suivantes), la disponibilité,
- le service national (les périodes de réserve et d'engagement comme officier ou sous-officier sont prises en compte),
- la formation initiale dans les écoles (hors stage pratique).

Le décret n° 2010-982 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des contrôleurs des finances publiques définit les conditions statutaires de recrutement et de déroulement de carrière.

	Grade	Durée de l'échelon	Indice majoré au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 (1)
<b>Contrôleur Principal</b>	11ème		587
	10ème	3 ans	569
	9ème	3 ans	551
	8ème	3 ans	534
	7ème	3 ans	508
	6ème	3 ans	484
	5ème	2 ans	465
	4ème	2 ans	441
	3ème	2 ans	419
	2ème	2 ans	404
1er	1 an	392	
<b>▲ PROMOTION ▲</b>			
<b>Contrôleur 1ère classe</b>	13ème		534
	12ème	4 ans	504
	11ème	3 ans	480
	10ème	3 ans	461
	9ème	3 ans	452
	8ème	3 ans	436
	7ème	2 ans	416
	6ème	2 ans	401
	5ème	2 ans	390
	4ème	2 ans	379
	3ème	2 ans	369
	2ème	2 ans	362
	1er	2 ans	356
<b>▲ PROMOTION ▲</b>			
<b>Contrôleur 2ème classe</b>	13ème		503
	12ème	4 ans	477
	11ème	3 ans	457
	10ème	3 ans	441
	9ème	3 ans	431
	8ème	3 ans	415
	7ème	2 ans	396
	6ème	2 ans	381
	5ème	2 ans	369
	4ème	2 ans	361
	3ème	2 ans	355
	2ème	2 ans	349
	1er	2 ans	343

(1) IM : Indice Majoré - La valeur du Point d'indice brut à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 est de 4,6860 €

## Les congés

Vous suivez une formation dont le calendrier ne correspond pas à une année civile. Vos droits à congés font donc l'objet d'un décompte pour les périodes antérieures et postérieures à la scolarité. Vous trouverez le détail dans le tableau :

	Période précédant la scolarité (du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2019)	Période de scolarité (du 1 <sup>er</sup> octobre 2019 au 30 avril 2020)	Période postérieure à la scolarité (du 2 mai au 31 décembre 2020)
Externes (3)	Néant	Autorisations d'absence accordées par l'ENFiP + Droits à congés proratisés pour l'année 2019 soit 3/12 <sup>e</sup> qui s'ajoutent aux congés acquis sur l'année 2020. La période n'ouvre pas droit à aux jours ARTT ni aux jours de fractionnement.	<b>Congés annuels :</b> intégralité des droits à congés. <b>ARTT :</b> 8/12 <sup>e</sup> des droits.
Internes	<b>Congés annuels :</b> intégralité des droits à congés. <b>ARTT :</b> 9/12 <sup>e</sup> des droits. <b>Jours de fractionnement :</b> acquis et utilisables dans les conditions habituelles.	Autorisations d'absence accordées par l'ENFiP	<b>Jours de fractionnement :</b> acquis et utilisables dans les conditions habituelles.

(3) La détermination des droits à repos des lauréats du concours externe de contrôleur des finances publiques disposant déjà de la qualité d'agent des finances publiques est identique à celle des lauréats du concours interne.

Pendant votre formation théorique, vous n'avez pas possibilité de poser des congés annuels ou des jours d'ARTT. Vous bénéficiez de suspensions de cours octroyées par l'ENFiP.

Entre octobre 2019 et avril 2020 (pour les contrôleurs généralistes) et mai 2020 (pour les programmeurs), vous bénéficiez des suspensions de cours suivantes :

- Le 1er et le 11 novembre 2019 ;
- Du 23 décembre 2019 au 5 janvier 2020 inclus ;
- Du 17 au 23 février 2020 inclus (pour Noisy et Toulouse) ;
- Du 24 février au 1er mars inclus (pour Lyon et Clermont) ;
- Le 22 mai 2020 pour les programmeurs.

### Les autorisations d'absence

En principe, les autorisations d'absence et facilités horaires sont accordées

aux agents stagiaires dans les mêmes conditions que pour les agents titulaires. Mais lors de la formation théorique, l'administration précise qu'elles ne peuvent être accordées que lorsque cela reste compatible avec le suivi de la scolarité. C'est le directeur de l'établissement, par délégation du directeur de l'ENFiP, qui octroie ou non ces autorisations.

La CGT Finances Publiques dénonce ce dispositif et la politique d'octroi des autorisations d'absence. Les stagiaires ne pouvant pas poser de congés durant la scolarité, les règles devraient donc être encore plus larges que pour les agents titulaires et non l'inverse !

### Le Compte Épargne Temps

Les périodes de stages théoriques et pratiques ne permettent pas l'ouverture d'un Compte Épargne Temps. Si vous en avez déjà un, vous ne pouvez pas

effectuer d'option durant la formation, ni consommer des jours épargnés.



L'ENFiP effectue des prélèvements de 1/30<sup>e</sup> du traitement pour une absence non autorisée ou non validée. Dans certains cas l'ENFiP prélève également 1/30<sup>e</sup> lorsqu'elle estime qu'un stagiaire cumule trop de retards qu'elle n'estime pas justifiés. La CGT Finances Publiques dénonce ce dispositif et la politique d'octroi des autorisations d'absence. Les stagiaires ne pouvant pas poser de congés durant la scolarité, les règles devraient donc être encore plus larges que pour les agents titulaires et non l'inverse !

## La CGT incontournable !

### Être syndiqué, c'est participer

**Pour être écouté, se faire entendre, prendre l'initiative, être porteur d'idées !  
Chacun a le droit d'être défendu individuellement, mais rien ne se gagne sans une véritable action collective.**

**Chaque décision qui est prise "en haut" a des répercussions dans votre travail... et aussi dans votre vie. Mais chaque victoire "en bas" compte.**

### Qu'est-ce que la CGT ?

Vous la connaissez sûrement si vous êtes interne ou si vous avez déjà une expérience professionnelle antérieure. La CGT regroupe plus de 650 000 adhérents.

- ▶ Héritière de valeurs humanistes et internationalistes, la CGT agit au quotidien sur les lieux de travail comme dans la société, pour que prévalent les idéaux de liberté, d'égalité, de justice, de fraternité et de solidarité. Elle porte les valeurs du Service public, militant à la fois sur ses contenus et les conditions d'exercices des missions.
- ▶ Elle agit pour une société démocratique, libérée de toutes les formes d'exploitation et de domination, contre les discriminations et les exclusions de toutes natures (fondées sur les origines, les croyances, le sexe...).
- ▶ Elle agit pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, les libertés et les droits syndicaux, le plein exercice de la citoyenneté, la défense de l'environnement, un développement durable soucieux de l'intérêt de tous, pour la paix et le désarmement, les droits de l'homme et le rapprochement des peuples.
- ▶ La démarche de la CGT articule contestation, propositions alternatives et capacités à négocier en gagnant, par l'action "du local au global", de nouvelles conquêtes sociales. Ce n'est possible que dans la perspective d'un syndicalisme unitaire, solidaire de toutes les formes du salariat (du public au privé, des agents aux cadres et techniciens,...) et présent sur tous les lieux (lieu de travail, département, Etats, Europe, Monde). En ce sens, la CGT est membre de la CES (Confédération Européenne des syndicats) et participe au développement de la nouvelle Confédération Syndicale Internationale.



© Fotolia

### La CGT : une force qui compte !

"Le mécanisme est simple" : plus les organisations syndicales ont de poids (nombre d'adhérents, d'électeurs...), mieux elles sont prises en compte pour vous représenter, vous défendre et pour porter vos revendications. Cela permet d'être présent à tous les niveaux par le biais des différentes structures de la CGT : à la DGFIP (la CGT Finances Publiques), aux Ministères de Bercy (la Fédération des Finances CGT) et dans la Fonction publique avec l'UGFF-CGT (Union générale des fédérations des fonctionnaires).

Présente dans toutes les directions et départements, la CGT met à votre disposition ses dizaines d'élus en Commissions Administratives Paritaires (CAP) nationales, son millier d'élus et représentants dans les différentes instances locales (CAP locales, Comités Hygiène Sécurité et Conditions de vie au Travail, Comité Départemental d'Action Sociale) et ses milliers de militants et de correspondants de site. Autant de représentants disponibles sur chaque lieu de travail pour vous aider tout au long de votre carrière.

### La CGT pour la défense des Services publics

La CGT défend un service public de qualité, au service de chacune et chacun, sur tout le territoire. Garant de la solidarité et de la diminution des inégalités, le service public est un bien commun qui doit être préservé, c'est pour cela que la CGT combatta les mesures CAP 22 qui n'ont qu'un objectif démanteler les services publics.



Suivez-nous sur facebook ou twitter

**facebook** : @cgt.finpub

(Syndicat National CGT Finances Publiques)

**twitter** : @cgt\_finpub

(CGTFinancesPubliques)



NOM : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../..... N° DGFiP : .....

## SECTION :

- ENFiP Lyon - Groupe : .....
- ENFiP Noisy - Groupe : .....
- ENFiP Clermont - Groupe : .....

**Montant de l'adhésion :  
Contrôleur-Stagiaire : 60 €**

### ADRESSE ADMINISTRATIVE

Nom et prénom : .....

Service : .....

Adresse : entrée - bâtiment - résidence : .....

N° : ..... type et voie : .....

Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex : .....

Tél. : .....

Mail professionnel : .....

### ADRESSE PERSONNELLE :

Nom et prénom : .....

Adresse : (entrée - bâtiment - résidence : .....

Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex : .....

Tél. : .....

Mail professionnel : .....

### ABONNEMENTS PRESSE CONFÉDÉRALE

- NVO** (hebdo d'actualité)     **OPTIONS** (journal des cadres et techniciens)
- VIE NOUVELLE** (journal des retraités)

Date : ...../...../.....    Signature :



Construire ensemble  
l'action revendicative  
pour gagner



# FIER-E-S D'ÊTRE FONCTIONNAIRES !

## le Conseil de promotion à l'ENFiP j'y tiens !



Pour les élections au Conseil de Promo le 13 novembre 2019, **JE VOTE**